# 

* Date : 15-07-2021
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2021827340
* Author :

Justice de paix du premier canton de Boussu-Colfontaine
Désignation
Justice de paix du premier canton de Boussu-Colfontaine
Par ordonnance du 8 juillet 2021, le juge de paix du premier canton de Boussu-Colfontaine a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.
Monsieur Pascal MOURY, né à Baudour le 22 juillet 1967, domicilié à 7300 Boussu, Rue Anthime Boulvin 10, personne protégée, a été placé sous un régime de représentation.
Maître Hélène PEPIN, Avocat dont le cabinet est sis à 7330 Saint-Ghislain, Rue du Port 42, a été désignée en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.